Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20261029-DEL2026_072-DE

le Guilvinec
VUE SUR OCÉAN

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune du GUILVINEC (Finistère)

Séance du 29 octobre 2026

A 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Jean Luc TANNEAU, Maire.

Présents : Mme Sylvie BARBET, M. Thomas BIET, Mme Marie BIGER, Mme Emmanuelle BODERE, M. René-Claude DANIEL, M. Pascal FRANCHET, M. Pascal GODEC, M. Alain LAURENT, Mme Gaëlle LE CORRE, Mme Françoise LE GOFF, M. Stanley LOCKWOOD, Mme Lénaïg LOPERE, M. Roger PERON, M. Olivier PICANDET, Mme Brigitte QUERE, Mme Michèle RANZONI, M. Charles SEITHER, Mme Audrey STRUILLOU, M. Jean-Luc TANNEAU, Mme Laure VOLANT.

Présents par procuration : Mme Christine COCHOU (Pouvoir à Michèle RANZONI)

Excusés : M. Johan GUEGUEN, M. Arthur LE SAINT.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBET.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 21

Approbation de nouveaux tarifs municipaux pour le centre de loisirs et culture

Del 2026-72 – Nomenclature : 7.1 Finances locales – – Décisions budgétaires

Rapporteur : Monsieur Thomas Biet

Monsieur le rapporteur informe des propositions du bureau municipal qui s'est réuni le 28 octobre 2026 et propose d'approuver au sein d'une délibération les nouveaux tarifs municipaux suivants en complément des tarifs existants :

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20261029-DEL2026_072-DE

Location de salles CLC Usagers Hors commune (ménage non inclus)	Etablissement de formation de l'animation et du spectacle	200 € / jour
Location de matériel d'animation (avec obligation de régisseur du CLC)	Associations loi 1901 Guilvinistes	150 € / jour
	Associations loi 1901 non Guilvinistes	300 € / jour
	Entreprises non Guilvinistes	500 € / jour
Régisseur général (Obligatoire en cas de location de matériel)	Tous types d'usager de la salle (association, école, entreprise…) - 10 heures de présence	400 € / jour

Après avis du bureau municipal, réuni le 28 octobre 2026,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs présentés ci-dessus pour une application dès le 1er novembre 2026.

Fait au Guilvinec, le 30 octobre 2026

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com